

Après les « agressions de Cologne »

Deux mois ont passé depuis les événements survenus la nuit de la Saint-Sylvestre, dont on ne parle plus désormais que comme des « agressions de Cologne ». Bilan provisoire : la loi sur l'asile a été durcie une fois de plus, les réfugiés se sont vu interdire l'entrée des piscines et des clubs, et la cote de popularité du parti populiste de droite AfD (Alternative für Deutschland) a bondi pour atteindre plus de dix pour cent.

La haine et l'hostilité ont déferlé après la révélation des actes de violence commis envers les femmes. Haine envers les hommes de nationalité étrangère, tous soupçonnés d'être des criminels et abuseurs potentiels. Hostilité envers celles et ceux qui refusent de se joindre aux autres pour crier haro sur les réfugiés. C'est avec une certaine délectation que le député Jens Spahn (CDU) commentait sur Twitter : « Où est donc passée l'« #indignation » ? – une flèche décochée aux femmes et féministes qui, sous le mot-dièse (ou hashtag) « #Aufschrei » (cris d'indignation, tollé), dénoncent depuis 2013 le sexisme et les violences sexistes subies au quotidien. Il n'y avait plus de place pour exprimer sa consternation et sa solidarité envers les victimes. Ni pour poser des questions : qui étaient les auteurs de ces actes, et pourquoi les avaient-ils commis ? Les interrogations ont été étouffées sous les tirades des « indignés », pour qui tout avait été déjà dit quand les faits avaient été révélés : les coupables provenaient « de pays arabes et d'Afrique du Nord ». Qui donc s'intéresse encore au déroulement précis des événements ou aux origines sociales des auteurs, lorsqu'on peut dire que des étrangers ont agressé des femmes allemandes ? C'est comme si certains n'avaient attendu que ça : le racisme a de nouveau droit de cité.

Des féministes ont fait remarquer qu'il existe encore des structures patriarcales chez nous et que les femmes sont aussi exposées à des actes d'ordre sexuel à la fête de la bière, par exemple. Elles ont demandé qu'ait lieu après les « agressions de Cologne » un débat général sur les violences sexistes visant les femmes : on les a accusées de minimiser les événements. Une belle hypocrisie ! Car les « indignés », principalement des hommes blancs, fortunés, se fichent bien des femmes. Les victimes de Cologne, Stuttgart et Hambourg ont été abusées une seconde fois : par tous ceux pour qui « les agressions de Cologne changent tout » (selon la formule de Volker Bouffier, ministre-président CDU de la Hesse) et qui prennent prétexte de ces événements pour exciter à la haine et tenir



**Solidarité
sans
frontières**

**BULLETIN
SOLIDARITÉ SANS FRONTIÈRES**

N° 1, MARS 2016

WWW.SOSF.CH



Idomeni. Les migrant-e-s font la queue pour accéder à l'aide humanitaire.

Pour ce numéro dont le dossier se concentre sur les lieux de frontières, nous avons décidé de présenter des photos de trois de ces zones de passage : Samos, Calais et Idomeni.

des propos incendiaires contre les réfugiés, enfin en toute « respectabilité » !

Le réflexe raciste se répand même dans le camp de la gauche. Sigmar Gabriel, président du SPD, demande que soient explorées toutes les possibilités du droit international pour « renvoyer les requérants d'asile criminels dans leur pays ». Gabriel entend-il se profiler comme homme politique « dur mais juste » ? Sa déclaration est-elle le signe qu'il est dépassé par les événements ou révèle-t-elle tout simplement sa bêtise ? Quoi qu'il en soit, l'UDC serait fière de lui. Quant à Sarah Wagenknecht, du parti Die Linke, elle surenchérit : « Ceux qui abusent de l'hospitalité perdent du même coup leur droit à l'hospitalité ». Si, après les « agressions de Cologne », des personnalités politiques de gauche en viennent à utiliser des clichés traditionnellement propagés par la droite, au lieu d'affirmer haut et fort que la protection contre la persécution est un droit de l'homme et qu'elle figure dans la Convention de Genève, il ne faut pas s'étonner que la popularité de l'AfD atteigne un niveau record. »

Attentats de Paris page 2

L'Europe de gauche en bas (33)

Bloquer l'UDC page 4

Référendum

Lieux de frontières pages 5 – 8

Réfugiés pris

au piège – Dossier

LES ATTENTATS DU 13 NOVEMBRE ET LEURS CONSÉQUENCES SÉCURITAIRES

Paris et la stratégie du choc

Suite aux attentats qui ont fait 130 morts à Paris le 13 novembre 2015, de nombreuses mesures sécuritaires ont été mise en place en France et ailleurs.

Dans son ouvrage de 2007 intitulé « La stratégie du choc », la journaliste canadienne Naomi Klein expliquait comment des chocs psychologiques collectifs pouvaient être utilisés par des gouvernements pour imposer à leurs citoyens et citoyennes des mesures considérées comme inacceptables en temps normal (restrictions des libertés, régressions sociales ou encore frappes militaires). Ainsi, le choc généré par les attentats-suicides du 11 septembre 2001 aux États-Unis a permis au gouvernement de Georges W. Bush de faire accepter à la population états-unienne non seulement l'intervention US en Afghanistan, mais également le Patriot Act, une loi qui limite entre autre le droit à un procès équitable et autorise d'importantes violations de la vie privée. Nous pouvons observer la même logique en France et dans d'autres États européens, où l'indignation et la peur causées par les attentats du 13 novembre à Paris sont utilisées par les autorités pour légitimer la mise en place de mesures limitant les libertés et les droits de l'ensemble de la population.

Renforcer l'arbitraire

Quelques heures après la série de fusillades et d'attentats-suicides qui s'abattent sur Paris le 13 novembre 2015, François Hollande réunit le Conseil des Ministres et l'état d'urgence est décrété. Il s'agit d'un régime particulier qui trouve ses origines dans une loi votée en 1955 pendant la guerre d'indépendance algérienne. Il accorde aux autorités administratives des pouvoirs exceptionnels pour ce qui est de la réglementation de la circulation et du séjour des personnes, la fermeture de lieux publics, les perquisitions à domicile et la réquisition d'armes. Il est important de signaler ici que toutes les mesures permises par l'état d'urgence existent déjà en droit commun. La seule différence tient aux conditions d'application de la mesure : dans l'état d'urgence, l'encadrement du pouvoir répressif est relâché, la justice étant démunie de certaines de ses prérogatives habituelles. Ainsi, il est laissé plus de place à l'arbitraire, en particulier au niveau des critères permettant d'ordonner la mesure¹.

L'état d'urgence étant limité à 12 jours dans la loi de 1955, une nouvelle loi (n°2015-1501) visant à le prolonger et à « renforcer l'efficacité de ses dispositions » est promulguée par François Hollande le 20 novembre 2015. À l'Assemblée nationale, seuls six députés s'opposent à la prolongation de l'état d'urgence jusqu'au 26 février 2016 et une s'abstient. Au Sénat, la prolongation et les durcissements sont acceptés à l'unanimité.

Combattre le terrorisme ?

La nouvelle loi serait donc la réponse des autorités françaises à la menace terroriste. Celle-ci permet au ministre de l'intérieur d'assigner à résidence toute personne « à l'égard de laquelle il existe des raisons sérieuses de penser que son comportement constitue une menace pour la sécurité et l'ordre publics », mesure appliquée contre des activistes pendant la COP21, mais aussi à des centaines de personnes en raison de leur appartenance réelle ou supposée à une « mouvance islamiste ». De la même manière,

des associations peuvent être dissoutes si elles « participent à la commission d'actes portant une atteinte grave à l'ordre public ». On voit mal ici en quoi l'état d'urgence permet de combattre spécifiquement les infractions terroristes, puisque les mesures qu'il autorise sont de portée générale et qu'elles dispersent les forces de police. En effet, comme l'a déclaré le commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe Nils Muiznieks, alors que les forces de l'ordre françaises avaient procédé à la mi-février à 3400 perquisitions, « seules une poignée d'entre elles ont donné lieu à des procédures liées à des actes terroristes, ce qui pose la question de la nécessité de ces mesures ».

C'est d'ailleurs à ce même Conseil de l'Europe que se sont adressées les autorités françaises le 24 novembre 2015 pour annoncer officiellement qu'en appliquant l'état d'urgence, elles dérogeaient et continueraient à déroger à la Convention européenne des droits de l'homme (CEDH). Pour nous qui nous concentrons en général plus particulièrement sur la politique suisse, il est intéressant de voir que la remise en question de la CEDH ne se limite pas à l'extrême-droite helvétique.

Danger durable pour les libertés et la démocratie

Les autorités françaises poursuivent leur projet de restrictions des libertés malgré les nombreuses critiques. Le gouvernement a proposé un projet de loi constitutionnelle « de protection de la Nation », qui vise à organiser l'état d'urgence et à étendre la procédure de déchéance de la nationalité. Il a été accepté par le Parlement début février. Dans la foulée, les Chambres ont également approuvé une nouvelle prolongation de l'état d'urgence jusqu'au 2 mai 2016. La constitutionnalisation d'un régime d'exception qui prive ses citoyens et citoyennes de certaines libertés et garanties démocratiques posent un certain nombre de questions. Par ailleurs, le deuxième volet du projet de loi, l'extension de la procédure de déchéance de

» SUITE DE LA PAGE 1

La Suisse est habituée depuis belle lurette aux changements intervenus en Allemagne suite aux « agressions de Cologne » : les limites du politiquement correct se décalent de plus en plus vers la droite. Toutes celles et tous ceux qui, dans la population suisse, n'adhèrent pas à cette « droitisation » se sont tus trop longtemps et il a fallu l'initiative dite de « mise en œuvre » pour les secouer. Les « agressions de Cologne » ne doivent rien changer à notre solidarité – solidarité envers les victimes d'agressions sexuelles, mais aussi solidarité avec les réfugié-e-s. Mais nous devons d'autant plus nous battre dans ce sens...

Meret Michel,
collaboratrice à la WOZ

COLLECTIF CONTRE L'ISLAMOPHOBIE EN FRANCE

Plusieurs organisations françaises sont apparues ces dernières années pour s'opposer à la montée de la haine islamophobe et venir en aide aux victimes d'actes antimusulmans. Nous présentons ici l'une d'entre elle, le Collectif contre l'islamophobie en France (CCIF). Le CCIF est une association de défense des droits de l'homme fondée en 2003 et qui se concentre particulièrement sur la lutte contre l'islamophobie. Contrairement à ce que prétendent parfois ses détracteurs, le CCIF n'est pas une organisation musulmane et ne se revendique d'aucun courant politique ou idéologique spécifique. Au contraire, le CCIF aime mettre en avant la grande diversité socio-économique, religieuse, culturelle et politique de ses membres et sympathisant-e-s.

Au cœur du travail de l'association, un service d'assistance aux victimes composé de juristes professionnels et basé sur une permanence téléphonique, un conseil juridique et des fiches pratiques sur les droits des victimes et la manière de les faire respecter. On trouve par exemple sur son site internet des fiches expliquant comment déposer plainte ou quoi faire en cas de refus de soins. Par ailleurs, l'association joue un rôle d'observatoire en répertoriant les actes, les écrits et les propos islamophobes constatés sur le territoire français. Ces données sont publiées dans un rapport annuel.

Dans son rapport 2015, le CCIF a recensé 128 actes islamophobes et 33 attaques de mosquées dans les semaines qui ont suivi les attentats de Charlie Hebdo et de l'«Hyper cacher». L'association soulève aussi les amalgames et les «traitements inacceptables» que les enfants musulmans ont subi à l'école dans cette même période. C'est d'ailleurs dans le domaine de l'enseignement (de l'école primaire aux études supérieures) que le nombre de discriminations est le plus élevé. (io)

Plus d'informations sur le CCIF :
www.islamophobie.net

Lire le rapport 2015 :
<http://bit.ly/1o9lWsn>



«On voit mal en quoi l'état d'urgence permet de combattre spécifiquement les infractions terroristes, puisque les mesures qu'il autorise sont de portée générale et dispersent les forces de police.»

Arrivée à Samos.

la nationalité, nous ferait presque rire si ses conséquences n'étaient pas si dramatiques. En effet, quel «terroriste» potentiel renoncerait à commettre un attentat par peur de se voir priver de son passeport français ?

En Suisse aussi

Les gouvernements d'autres États européens ont également réagi aux attentats de Paris par des mesures sécuritaires. En Suisse, la délégation des finances a débloqué une rallonge de 6,3 millions de francs au budget 2016 pour la lutte contre le terrorisme. Ces moyens serviront à la création de 86 postes supplémentaires dans le domaine de la sécurité, notamment pour le Service de renseignement de la Confédération (SRC), la police fédérale (fedpol) et le corps des gardes-frontières. Par ailleurs, les autorités et la droite ont saisi l'occasion pour multiplier les prises de position en faveur de la nouvelle loi sur le renseignement ou de celle sur la surveillance de la correspondance par poste et télécommunication. Nous avons été abreuvés de déclarations énervantes telles que «la sécurité est le plus cher de nos droits fondamentaux» (Simonetta Sommaruga) ou «le respect de ma sphère privée passe par une sécurisation de l'univers numérique» (Fathi Derder), avec toujours la conclusion suivante : il faut renforcer les pouvoirs des services de renseignement, les attentats de Paris nous le prouvent.

Parallèlement, un certains nombres de personnes ont déjà été victimes de cet état d'esprit sécuritaire. À Genève, soi-disant pour prévenir des actes terroristes, 35 personnes travaillant à l'aéroport de Cointrin ont vu leur badge d'accès à l'aéroport désactivé avant d'être licenciés sans explication. Ils sont actuellement défendus par le syndicat des services publics (SSP) qui exige la restitution des badges et une indemnisation pour le tort moral et la perte économique engendrée pour les personnes concernées. Autre affaire : deux Syriens soupçonnés de transporter des explosifs ont été arrêtés à Genève en décembre dernier. Fin janvier, ils étaient libérés, car ces soupçons n'étaient pas confirmés.

En Suisse comme en France, nous ne pouvons que nous étonner de la contradiction flagrante entre les discours et les mesures. Des discours officiels qui interpréteraient très souvent les attentats comme une attaque contre «nos» droits et libertés, nous sommes passés à des mesures qui limitent de manière disproportionnée ces mêmes droits et libertés.

(io)

¹ Rapport du GISTI, «L'urgence d'en sortir» :
<http://bit.ly/1SAwiyl>

RÉFÉRENDUM CONTRE LA RESTRUCTURATION DE L'ASILE

Objectif : bloquer l'UDC

Le 5 juin 2016, les citoyens et les citoyennes suisses se prononceront sur la révision de la loi sur l'asile adoptée par le Parlement l'année dernière. L'UDC a en effet lancé un référendum contre les «avocats gratuits» prévus. Solidarité sans frontières recommande de faire barrage à l'UDC. Nos raisons.

Solidarité sans frontières (Sosf) s'est prononcé à plusieurs reprises contre la restructuration du domaine de l'asile concoctée par le Conseil fédéral et son Secrétariat d'État aux migrations (SEM) ces dernières années. Bien que le but officiel de cette réforme puisse paraître louable – accélérer les procédures tout en garantissant qu'elles se déroulent de manière équitable – Sosf a formulé plusieurs critiques de fonds sur le projet. La réforme a maintenant été acceptée par le Parlement, et nos craintes perdurent.

Un développement négatif

Nous nous opposons en particulier au raccourcissement des délais de recours et à la concentration des requérant-e-s d'asile dans de grands centres gérés par la Confédération (voir notre dossier de Juin 2015). L'accélération des procédures ne peut se faire selon nous au détriment des droits des requérant-e-s d'asile, notamment de leur droit de recours. La centralisation quant à elle renforcera l'isolement physique et l'«encasernement» des requérant-e-s d'asile dans de grands centres loin du reste de la population.

La logique qui se cache derrière la réforme est la suivante: profiter encore plus des possibilités offertes par le système «Dublin» de renvoyer massivement vers d'autres États et ainsi traiter moins de demandes en Suisse. D'où cette volonté d'accélérer en priorité les procédures qui aboutiront à une non-entrée en matière ou à une réponse négative, et d'augmenter drastiquement le nombre de places de détention administrative. En réalité, cette réforme a pour but principal non pas d'accélérer significativement les procédures des personnes qui pourront rester en Suisse, mais plutôt de faciliter les renvois de celles qui devront partir tout en évitant qu'elles ne s'intègrent à la population.

Les «avocats gratuits»

Autant le dire tout de suite, ce ne sont pas les développements négatifs exposés ci-dessus qui posent problèmes à l'UDC. Son référendum avait en effet pour but de lutter contre «les avocats gratuits pour les requérants d'asile et contre les expropriations», faisant ainsi référence à l'aide juridique gratuite –

«Notre opposition au développement actuel de la loi sur l'asile implique-t-elle un soutien au référendum lancé par l'UDC? La réponse est non.»

inclue dans la révision pour garantir des procédures «équitable» malgré la réduction des délais de recours – et à la possibilité pour la Confédération de construire des centres sur des territoires appartenant à des communes ou cantons sans l'accord de ces derniers.

Solidarité sans frontières a toujours défendu l'accès à une aide juridique gratuite pour les requérant-e-s d'asile, mais nous nous sommes montrés critique vis-à-vis de l'aide juridique telle qu'elle est prévue par la révision. En effet, la proximité physique entre l'aide juridique et le SEM, le paiement forfaitaire par cas traité et l'obligation de renoncer à un recours si les chances de succès sont faibles sont autant d'éléments qu'il s'agira de surveiller et de corriger dans la futur si l'on veut que les requérant-e-s d'asile bénéficient d'une aide juridique indépendante.

Bloquer l'extrême-droite le 5 juin

Au vu de nos nombreuses critiques, la question s'est donc posée: notre opposition au développement actuel de la loi sur l'asile implique-t-elle un soutien au référendum lancé par l'UDC? Selon nous, la réponse est non. Tout d'abord, le rejet de la restructuration le 5 juin ne signifiera pas un retour au droit d'avant la révision, car certains durcissements sont déjà contenus dans les «mesures urgentes», qui resteront en vigueur au minimum jusqu'en 2019. La procédure d'asile dans les ambassades, par exemple, ne serait pas réintroduite en cas de victoire du référendum. Par ailleurs, on pourrait penser qu'un NON de gauche permettrait de donner une visibilité à nos critiques vis-à-vis de la restructuration. Mais rien n'est moins sûr. Il est plus probable que ce soient les référendaires qui imposent les termes du débat, et que notre soutien n'apparaissent aux yeux de la plupart des gens que comme une alliance incompréhensible avec notre principal ennemi. Enfin, un NON le 5 juin sera interprété comme une victoire de l'UDC, ce qui ouvrira la porte à une nouvelle révision, dont l'aide juridique gratuite serait absente, mais qui contiendrait certainement toute sortes d'autres durcissements voulus pas le parti d'extrême-droite. C'est finalement cette probable future révision qu'il s'agit de comparer avec les modifications actuelles.

Pour toutes ces raisons, nous recommandons à nos membres et sympathisant-e-s de faire barrage à l'UDC le 5 juin, en votant OUI ou BLANC à la révision.

(io)

Réfugiés pris au piège

Ces dernières semaines, nous sommes témoins de la manière dont les États européens ferment leurs frontières aux réfugié-e-s, et cela au milieu de l'hiver.

Tandis que des personnes fuient la guerre et la persécution – pas seulement en Syrie – le nombre de mort-e-s en Mer Égée s'accroît et les réfugié-e-s restent bloqué-e-s sur la «route des Balkans». Ils et elles se retrouvent piégé-e-s dans un no man's land, dans un chaos de barbelés dans lequel beaucoup ne survivront pas pendant l'hiver.

Nous ne savons pas exactement combien sont ces personnes, ni où elles se trouvent. Ce qui est sûr, c'est que des milliers d'entre elles dorment dehors, sans aucune aide ni perspective. Ce n'est pas la première fois que des États européens considèrent que leur «barque» est pleine. L'histoire se répète: l'Europe regarde ses morts et attend de manière léthargique, peut-être d'être jugée plus tard pour sa brutalité et sa passivité.

Turquie, Bulgarie, Grèce

Pour atteindre l'Europe par l'Est, l'entrée en Turquie est géographiquement obligatoire. Le but pour les migrant-e-s est de trouver des voies terrestres, qui sont moins dangereuses que les traversées en mer. Depuis la Turquie, il y a – théoriquement – deux solutions terrestres.

L'une d'elle est la Grèce: la frontière gréco-turque est séparée naturellement par un cours d'eau de 200 km, l'Évros. Sur 12 km, le fleuve fait une incursion sur le territoire turc, formant un coude plus étroit. Ce corridor – plus facile à passer – a été utilisé pendant des années par des migrant-e-s, jusqu'à ce qu'en 2012, la Grèce décide de fermer ce bout de frontière en construisant le «Mur d'Évros».

L'alternative terrestre est la Bulgarie: une portion de 30 km de la frontière peu montagneuse et considérée comme «facile d'accès» sépare la Turquie de la Bulgarie. Pour stopper le passage des réfugié-e-s, la Bulgarie a installé un dispositif de miradors et de caméras thermiques ainsi qu'un mur de barbelés haut de trois mètres. Ce mur de 30 km de long financé par l'Union européenne sera prolongé sur 130 km. Coût estimé: 46 mio d'euros.

Comme les routes terrestres sont fermées, les réfugié-e-s n'ont plus d'autre solution que de passer par la mer vers les îles grecques. Les deux îles principales d'arrivée sont Kos et Lesbos. Après être enregistrées, les personnes sont acheminées vers Athènes où elles restent coincées, entraînant une réaction très hostile et parfois extrême de la population.

La Grèce a été condamnée plusieurs fois par l'UE en raison de ses politiques migratoire



Solidarité sans frontières

**DOSSIER 1 – 2016
SOLIDARITÉ SANS FRONTIÈRES**

MARS 2016

LIEUX DE FRONTIÈRES



Idomeni. La police empêche les migrant-e-s d'entrer en Macédoine.

et d'asile. À tel point qu'en 2010, les renvois «Dublin» vers ce pays ont été suspendus: pendant la durée de leur procédure d'asile et de renvoi, les migrant-e-s étaient enfermés dans des centres insalubres et surpeuplés. Il n'existe plus de véritable procédure d'asile dans le pays. Ces conditions sont connues depuis longtemps, et les migrant-e-s savent que la Grèce est un pays de transit.

Macédoine, Serbie

Depuis le 28 novembre 2015, la Macédoine a construit un mur de barbelés sur sa frontière avec la Grèce pour contrôler les arrivées. Lors d'une réunion informelle des ministres de l'intérieur en Slovaquie en novembre dernier, elle a décidé avec d'autres pays des Balkans de critères interdisant le passage des ressortissant-e-s de certains pays. La Macédoine interdit depuis l'entrée sur son territoire aux personnes provenant du Pakistan, du Soudan, du Sri Lanka, du Maroc, du Liberia et de la République démocratique du Congo.

La Serbie ne laisse entrer que des personnes provenant de Syrie, d'Afghanistan ou d'Irak, et seulement si elles peuvent présenter des papiers d'identité et un document d'enregistrement délivré par la Grèce. La Serbie a également déjà refoulé des migrant-e-s vers la Macédoine. Ces personnes se trouvent

dans un no man's land entre les deux frontières – sans abri et sans aucune ONG sur place pour les aider. Même l'UNHCR n'a pas accès à cette zone.

Hongrie, Croatie, Slovaquie

Celles et ceux qui ont réussi à entrer en Macédoine, puis en Serbie, se trouveront confronté-e-s à de nouveaux obstacles à la frontière avec la Hongrie ou sur le chemin pour traverser la Croatie puis la Slovaquie. La Hongrie a fermé sa frontière aux migrant-e-s. Elle a décidé de construire un mur le long



**Dossier du
Bulletin 1 – 2016**

**Solidarité sans frontières
Schwanengasse 9
3011 Berne
www.sosf.ch**

**sekretariat@sosf.ch
Tél 031 311 07 70
PC 30-13574-6**



de ses 175 km de frontière avec la Serbie. Le gouvernement a voté une loi qui criminalise les tentatives de franchissement de cette clôture. En parallèle, la Hongrie s'est munie de 2100 policiers appelés « chasseurs de frontières » qui effectuent des patrouilles avec des chiens et des hélicoptères. Dans un deuxième temps, la Hongrie a également fermé sa frontière avec la Croatie.

La Croatie a également fermé ses frontières avec la Serbie en improvisant des clôtures barbelées. Elle ouvre l'accès sporadiquement, ne laissant entrer que des personnes provenant de Syrie, Afghanistan, Irak ou Palestine. En octobre 2015, quelques jours après que la Hongrie ait fermé sa frontière, la Croatie et la Slovénie se sont accusées mutuellement de la mauvaise gestion de l'afflux de migrant-e-s. « La Croatie ignore nos demandes et nos plans pour ralentir le nombre d'arrivées », s'est plaint le secrétaire d'État slovène Bostjan Sefic. « La Slovénie a d'abord dit qu'elle pourrait recevoir 8000 migrant-e-s par jour, puis 5000, ensuite 2500 et maintenant cela a été réduit à zéro », a estimé de son côté le ministre de l'intérieur croate, Ranko Ostojic. « Cela veut dire que la totalité de la charge est laissée à la Croatie ».

Autriche, Allemagne, Scandinavie

Seule une petite partie des réfugié-e-s qui sont arrivé-e-s par la Hongrie ou la Slovénie ont déposé une demande d'asile en Autriche. Néanmoins, le gouvernement autrichien introduisait en janvier 2016 une « limite supérieure » de 37 500 demandes d'asile pour cette année. À Spielfeld, un point de passage important à la frontière avec la Slovénie, une barrière a été érigée. La personne qui ne sollicite pas l'asile en Autriche ou ne mentionne pas l'Allemagne comme destination n'ira pas plus loin. Les militaires soutiennent la police des frontières pour les contrôles et l'enregistrement des réfugié-e-s. D'autres « mesures techniques » sont également prévues dans d'autres secteurs de la frontière.

L'Allemagne avait déjà réintroduit des contrôles en septembre, en particulier à sa frontière avec l'Autriche. Ces contrôles avaient pour but d'intercepter les réfugié-e-s et de les amener directement dans les centres d'accueil. Depuis que le Danemark et la Suède ne laissent plus entrer de réfugié-e-s et que l'Autriche a introduit cette « limite supérieure », on discute également en Allemagne de limiter le nombre de demandes d'asile et de fermer les frontières. En janvier, la police fédérale a renvoyé 2400 réfugié-e-s vers l'Autriche.

(Sh, Th)

RÉSISTANCE CONTRE LES FRONTIÈRES EUROPÉENNES

Idomeni, la Grèce

Le 18 novembre 2015, une décision de restreindre le passage vers la Slovénie pour les réfugié-e-s qui ne pouvaient pas prouver être de nationalité syrienne, afghane ou irakienne a créé un effet domino sur « la route des Balkans ».

La Croatie, la Serbie et la Macédoine ont chacune commencé à procéder – de manière temporaire ou permanente – à une forme de ségrégation. À partir de ce moment, seules les personnes pouvant présenter des papiers d'enregistrement émis par les autorités grecques qui attestaient de leur origine syrienne, irakienne ou afghane, ont pu passer la frontière gréco-macédonienne à Idomeni, qui se trouve être le point d'entrée du « corridor humanitaire » des Balkans. Cette pratique est toujours d'actualité aujourd'hui.

C'est à Idomeni que, peu de temps après que les ségrégations furent mises en place, ceux qui ne pouvaient entrer dans le corridor, commencèrent à manifester. Ils se mirent à peindre des bannières, à chanter des slogans, à tenter de passer ensemble et entamèrent des grèves de la faim. Le message était clair : ouvrez les frontières. Il nous a semblé évident que ces ségrégations par nationalité marquaient un changement important dans le régime frontalier de la route des Balkans : elles furent le signe d'une volonté politique de commencer à resserrer le passage vers l'Europe. Mais elles reflétaient la régulation raciste des déplacements migratoires qui prévaut aujourd'hui en Europe. Sous une rhétorique pourtant en phase avec la tradition humanitaire, les gens continuent à devoir fuir dans des conditions toujours plus précaires et dangereuses.

Le village grec d'Idomeni se situe à une heure et demie de route, au nord de la ville de Thessalonique. Le passage de frontière vers la Macédoine-ARYM emprunté par celles et ceux qui veulent rejoindre le corridor humanitaire se trouve un peu en dehors du village, dans les champs. C'est en fait un passage de trains-marchandise abandonné, avec une gare délaissée en arrière-fond. Après la fermeture de la frontière, plusieurs milliers de personnes sont restées bloquées à cet endroit-là et par conséquent, un camp provisoire s'est formé avec des tentes de camping, et des sacs de couchages posés à même le sol, les gens dormant dehors... L'espace était relativement

ouvert, la présence policière n'étant lourde qu'au passage même de la frontière. Mais dans ce « camp », les gens étaient livrés à eux-mêmes. La nourriture très peu abondante, était surtout distribuée par deux « no border » cuisines mobiles. Plus les jours passaient, plus nous remarquions la tension ambiante. Le 28 novembre, nous avons été témoin de l'érection d'une immense clôture par les forces macédoniennes. Il devenait clair que la frontière ne s'ouvrirait pas pour tout le monde et les échauffourées entre ceux qui avaient l'autorisation de passer et ceux qui ne l'avait pas, étaient nombreuses : diviser pour régner. Le 9 décembre, ce qui avait été annoncé depuis plusieurs jours déjà s'est finalement produit : le camp de fortune a été violemment évacué par environ 400 agents antiémeutes.

La fermeture partielle de la frontière à Idomeni peut être lue comme le symbole du paradoxe du « corridor humanitaire » : d'un côté, un passage permettant la circulation vers l'Europe, forgée par le mouvement autonome des migrant-e-s. Mais de l'autre, des passages de frontière de plus en plus militarisés, un espace de violence et de mobilité différenciée.

Comme participants au projet « Moving Europe » nous documentons la violence policière et les protestations. Mais nous avons aussi érigé des panneaux d'information, où nous avons accroché des articles de la presse mondiale parlant des messages de soutien et de solidarité que nous avons recueillis dans le but de casser l'isolation des gens bloqués là. Le projet « Moving Europe » continue à documenter et à soutenir les luttes de ceux qui migrent vers l'Europe, dans et autour de la route des Balkans.

Idomeni n'est qu'un des points où ceux qui ne pouvaient pas passer, ont décidé de protester. Il y en aura sans doute d'autres. Liberté de circulation pour toutes et tous !

Johannes Oertli et Kiri Santer, deux étudiants fraîchement diplômés en anthropologie qui font partie du projet « Moving Europe »



Calais. Un bus d'information, où l'on explique aux migrant-e-s la procédure d'asile qui les attend en Grande-Bretagne.

EN ATTENDANT DE PASSER DE L'AUTRE CÔTÉ

La jungle de Calais

En septembre 2015, je me suis rendu à Calais où des milliers de personnes campent en attendant une opportunité de passer en Grande-Bretagne. Je suis moi-même un migrant marocain qui vit en Suisse depuis 2011. Comme ma langue maternelle est l'arabe, j'ai pu communiquer facilement avec les gens et voir à quoi ressemble leur vie au quotidien.

Le camp, ou « jungle » comme l'appelle ses habitant-e-s, se trouve à trente minutes à pied de la ville de Calais. En y arrivant la première fois, je ne comprenais rien. C'était énorme et je voyais des tentes partout : des tentes-restaurants, tentes-magasins, tentes-mosquées, tentes-églises, tentes-écoles. Une ville de tentes. Les conditions de vie y sont catastrophiques pour les hommes, les femmes et les enfants. Il y a très peu de toilettes, avec des tuyaux qui explosent et créent des petites inondations, ce qui complique le travail des bénévoles. Ces derniers jouent un rôle très important pour les migrant-e-s de Calais. Comme l'État est absent¹, ce sont des associations qui fournissent les quelques infrastructures existantes (douches, toilettes), qui offrent un repas par jour aux migrant-e-s et qui leur donnent des informations. Quelques particuliers distribuent du pain et des bananes le matin.

Le but des habitant-e-s du « jungle » est de se rendre en Grande-Bretagne. Les deux principaux moyens de transport utilisés sont le camion et le train. La manière d'entrer dans un camion dépend des moyens financiers. Si la personne peut se le permettre, elle a recours à une des petites mafias qui s'arrangent avec des conducteurs pour laisser entrer les gens dans le camion contre une certaine somme d'argent. Ceux qui n'ont rien doivent quant à eux s'accrocher sous le châssis d'un véhicule ou alors, former un groupe pour entrer discrètement dans un camion et tirer à la courte paille celui qui fermera la porte derrière eux sans que le conducteur ne s'en aperçoive. Avec les trains-marchandises, ça fonctionne de la manière suivante : avant d'entrer dans le tunnel, le train ralentit pour un dernier contrôle, et c'est à ce moment-là qu'on peut essayer de monter. Ce sont en général des trains qui transportent des voitures. Soit les migrant-e-s se glissent sous les voitures, soit ils et elles essaient d'en trouver une ouverte et se cachent à l'intérieur. Lors du contrôle, les policiers

fouillent le train avec leurs chiens. S'ils trouvent quelqu'un, la personne est arrêtée et si elle a de la chance, elle se fera juste battre puis relâcher. Sinon, elle sera emmenée au poste où on prendra ses empreintes digitales. Pour les personnes, c'est une chose dramatique car ça signifie que même si elles arrivent à rejoindre l'Angleterre, elles risqueront toujours d'être renvoyées en France. En arrivant au « jungle », on remarque des personnes blessées, avec un bras ou un pied cassé par exemple. Ce sont des blessures qu'elles se sont faites en essayant de grimper sur le train en marche ou d'échapper aux contrôles de la police.

Quand j'étais à Calais avec quelques autres Suisses, un groupe de migrant-e-s nous a demandé de les aider à organiser une manifestation contre leurs conditions de vie dans le « jungle ». Bien sûr, nous avons accepté. Nous avons marché avec eux depuis le camp vers le centre-ville de Calais. Avant d'arriver en ville, les forces de l'ordre nous ont bloqué le chemin et nous ont tiré dessus avec du gaz lacrymogène. Après deux heures, nous avons réussi à trouver un autre chemin pour arriver au centre-ville. Une fois là-bas, les gens ont pu expliquer au mégaphone toutes les souffrances qu'ils enduraient dans le camp.

Ce voyage a été pour moi une expérience extrêmement choquante. Jamais je n'aurais imaginé voir des gens vivre dans des conditions pareilles en Europe, et encore moins en France.

Yassin Zine

¹ Entre-temps, les autorités ont fait installer 125 conteneurs prévus pour héberger 1500 migrants. Ils jouxtent les tentes de la « jungle », ce qui donne au camp de Calais un double visage.

DÉBUT DE PARCOURS

Samos

Le voyage de la terre ferme turque à destination de l'île grecque de Samos ne dure que quelques heures, mais coûte des montants exorbitants. Les canots pneumatiques ou vieux canots de sauvetage utilisés sont souvent mal équipés.

Dans les situations de détresse ou de fuite d'air, il faut se contenter de gilets de sauvetage ou de leur version bon marché sous la forme de chambres à air de roues de voitures gonflées. Ces mesures sont cependant souvent insuffisantes et ne permettent pas d'éviter de fréquentes noyades dans la Méditerranée. Les déplacements ont souvent lieu de nuit alors que la visibilité est mauvaise. Les bons lieux de débarquement sont rares et difficilement reconnaissables. Selon la météo, il peut arriver à Samos plusieurs centaines de rescapé-e-s en un jour.

De par sa proximité géographique avec la Turquie, l'île de Samos est devenue le théâtre absurde de la politique migratoire européenne. Les réfugié-e-s n'ont pas un accès à l'Europe sans visa. Il ne leur reste que l'entrée illégale par la voie maritime. La traversée est pour eux une partie de leur itinéraire de fuite, qui est certes dangereuse mais aussi liée à un espoir. En effet, lorsqu'ils arrivent, ils se trouvent en Europe et ainsi en sécurité – même si cette sécurité est illusoire tant les réfugié-e-s ne sont pas les bienvenu-e-s en Europe.

Les arrivant-e-s, complètement éreinté-e-s, sont transporté-e-s par des bus de Médecins sans frontières (MSF) vers le port de la petite ville de Samos. A cet endroit, le HCR a installé un campement pouvant recevoir jusqu'à un millier de personnes. Il y est procédé à leur enregistrement. Les personnes ayant des chances d'obtenir l'asile comme les Syriens, les Irakiens et les Afghans sont ensuite dirigées vers un camp doté d'une meilleure infrastructure.

Les Pakistanais, Iraniens et Marocains n'ont pas droit à l'asile selon les autorités européennes d'asile et sont dès lors traités de manière rude déjà sur l'île de Samos. Ils sont hébergés de l'autre côté de la petite ville dans une ancienne prison. Les baraquements sont clôturés. Il y a partout des gardes et d'innombrables caméras. Parfois, les portes sont fermées durant la nuit et les

« Jamais je n'aurais imaginé voir des gens vivre dans des conditions pareilles en Europe. »

réfugié-e-s sont enfermé-e-s. Il n'y a là que 200 places prévues mais il peut arriver que jusqu'à 1500 personnes soient logées dans les baraquements et les tentes avoisinantes. Le camp ne dispose cependant guère d'installations sanitaires.

MSF distribue à manger à midi. Le soir, des volontaires préparent jusqu'à 2000 repas pour les réfugié-e-s dans deux cantines. Leur travail ne se heurte pas seulement à des problèmes financiers, mais aussi au défi de la préparation et de la distribution des repas. Une vingtaine d'habitants locaux s'occupent de préparer chaque jour des centaines de litres de soupe. Certains bénévoles restent quelques jours alors que d'autres se tiennent à disposition depuis des semaines pour fournir des repas dans des cuisines externes sous



Arrivée à Samos.

tente avec l'aide des résidents du camp. Ces cantines sont une aide directe et utile aux réfugié-e-s, mais leur présence permet aussi une surveillance des autorités. Lorsque la police grecque s'est mise à arrêter des Marocains et à les maintenir en détention pendant des semaines sans accusation et sans indiquer de motifs, les activistes sont intervenus.

Les réfugié-e-s arrivent pleins d'espoir à Samos. Après une attente de plusieurs jours, ils sont enregistrés et ont ainsi enfin la permission de poursuivre leur voyage en ferry jusqu'à la terre ferme de la Grèce. C'est là que commence véritablement leur parcours du combattant en raison de la politique de dissuasion de l'UE: à Athènes, il n'y a guère de lieux d'hébergement. Les trains remplis de réfugié-e-s sont souvent arrêtés. Les frontières situées sur la voie terrestre vers le nord sont fermées. Les réfugié-e-s sont exposés à l'arbitraire de la police, sont arrêté-e-s, retenu-e-s dans des camps ou renvoyé-e-s. Le régime inhumain européen des migrations commence à Samos.

Open eyes

Love is ... in jail

Laila D. et Toufik S. souhaitent se marier. Ils ont tous deux fui en Suisse, elle depuis le Yémen et lui depuis le Maroc. Alors que les motifs politiques de fuite de Laila correspondent à la loi et ont été reconnus par les autorités, la demande d'asile de Toufik a été rejetée. Malgré leur mariage religieux déjà célébré, leur mariage devant l'officier de l'état civil est pratiquement rendu impossible par la décision des autorités d'asile: en Suisse, le mariage civil est interdit aux personnes sans statut de séjour. La procédure de mariage ne pourra être ouverte que si Toufik peut présenter un acte de naissance, une pièce d'identité du Maroc et une autorisation de séjour délivrée par la Suisse. Cependant, l'ambassade du Maroc refuse d'établir un passeport ou une carte d'identité. Après une course d'obstacles bureaucratiques, le couple a sollicité un visa de trois mois pour Toufik et a été convoqué à un entretien auprès de la police des étrangers de Berne. Au lieu de l'autorisation de séjour limitée qui aurait rendu légale la présence de Toufik en Suisse et lui aurait permis de se marier, celui-ci a été placé en détention dans les locaux de la police des étrangers. Il se trouve depuis lors en détention en vue du refoulement. Sous la pression de la menace du refoulement de Toufik et dégoûtée par la pratique raciste de l'asile, Laila a créé avec des ami-e-s et des militant-e-s le mouvement de protestation «love is... in jail». Le couple se fait également entendre dans les médias au sujet de l'injustice subie. Lorsque Laila s'exprime, elle le fait en tant que personne touchée, aimante et privée de son droit – et elle apparaît comme militante des droits humains, analyste incisive de sa situation et battante. Ce que vivent Laila et Toufik est un exemple de ce à quoi peuvent aboutir une politique d'asile xénophobe, des labyrinthes bureaucratiques contraires à la dignité humaine et un traitement scandaleux des personnes illégales – pratique dans laquelle l'ambassade marocaine et la police des étrangers se complètent dans ce cas d'espèce. Malgré des protestations auprès de la police bernoise des étrangers, le lancement d'une pétition contre l'attitude de l'ambassade marocaine et un entretien avec le chef de l'inspectorat de la police, Laila et Toufik continuent de se voir refuser le droit au mariage. Mais les protestations elles aussi se poursuivent.

Geneva Moser

www.loveisinjail.tumblr.com

MISE EN ŒUVRE DE L'INITIATIVE
«CONTRE L'IMMIGRATION DE MASSE»

Des «clauses de sauvegarde» contre les migrant-e-s

Il y a deux ans, le peuple acceptait de justesse l'initiative «contre l'immigration de masse» de l'UDC; aujourd'hui, les menaces qui pèsent sur la libre circulation des personnes ne viennent pas seulement de Suisse, mais aussi de l'Union européenne.

Par son initiative, l'UDC est parvenue à prendre en otage une grande partie du monde politique suisse. Dès le départ, il était évident que les «plafonds et contingents annuels» au moyen desquels le nouvel article 121a de la Constitution fédérale prévoyait de limiter le nombre d'autorisations de séjour pour les personnes étrangères n'étaient pas compatibles avec le principe de la libre-circulation, qui s'applique depuis 2002 aux citoyennes et citoyens de l'UE souhaitant s'établir en Suisse. Or, la plupart des autres accords bilatéraux avec l'UE sont liés à l'accord sur la libre circulation des personnes (ALCP). Sans la libre circulation, la coopération entre la Suisse et l'UE dans les domaines économique et scientifique risque de sombrer. Ce scénario, le Conseil fédéral – et pas seulement lui – voudrait l'éviter à tout prix. Mettre en œuvre l'initiative de l'UDC tout en sauvegardant les acquis des «bilatérales», tel est le but déclaré des négociations d'épicerie dans lesquelles la Suisse officielle est actuellement engagée.

Que cette manœuvre ne puisse se faire que sur le dos des migrant-e-s, on le voit bien en examinant la proposition présentée par le Conseil fédéral en décembre dernier: le droit à l'immigration des personnes en provenance de l'UE serait désormais limité par une «clause de sauvegarde». Pour faire passer cette clause auprès de l'UE, le Conseil fédéral mise sur une interprétation élargie de l'art. 14 de l'ALCP, qui prévoit qu'«en cas de difficultés sérieuses d'ordre économique ou social,» le Comité mixte, où les deux parties sont représentées, peut décider, à la demande d'une d'entre elles, de prendre des «mesures pour remédier à la situation», autrement dit, de plafonner les entrées de migrant-e-s.

Il ne reste plus beaucoup de temps pour conclure avec l'UE une solution négociée de ce genre, car le délai de transition inscrit dans la Constitution à la suite de l'acceptation de l'initiative de l'UDC échoit en février 2017. Pour respecter ce délai, le Conseil fédéral doit élaborer, parallèlement aux négociations avec l'UE, un projet de loi introduisant une «clause de sauvegarde» unilatérale. Dans cette perspective, la loi sur les étrangers devrait être modifiée, de façon à ce que

le Conseil fédéral soit autorisé à fixer par ordonnance une valeur maximale pour l'établissement de citoyens de l'UE, au-delà de laquelle le gouvernement devrait introduire dès l'année suivante (également par ordonnance) «des nombres maximums et des contingents». Pour prendre cette décision, le Conseil fédéral s'appuierait sur les recommandations d'une nouvelle «commission de l'immigration». Dans cette modification de la loi sur les étrangers, le Conseil fédéral entend aussi exclure de l'aide sociale les citoyens de l'UE qui séjournent en Suisse pour y chercher du travail et limiter le droit de séjour des étrangers sans emploi.

Des Européens indésirables

L'espoir que l'UE reste ferme et défende les droits de ses citoyens et citoyennes s'amenuise de plus en plus. Il y a encore quelques années, la libre circulation passait pour un principe inébranlable de l'UE: l'immigration en provenance de l'Europe orientale et méridionale apportait aux pays prospères de l'ouest et du nord de l'Union la main d'œuvre dont ils avaient besoin dans les secteurs mal rémunérés ou, par exemple, dans le système de santé et les soins aux personnes âgées. Mais, depuis le début de la crise économique et la montée des extrêmes droites, ceux qui profitaient de la situation exigent des restrictions. Les chômeurs et chômeuses des pays du sud de l'Union ruiné-e-s par l'austérité, de la Grèce au Portugal, ne sont pas les bienvenu-e-s et les immigrant-e-s pauvres venant de Roumanie ou de Bulgarie sont devenus en Allemagne et en France une des cibles préférées des xénophobes – surtout lorsqu'ils sont roms. Quant à la droite britannique, c'est principalement aux immigrant-e-s polonais-es qu'elle en veut et elle agite l'épouvantail du «Brexit».

Dans ce contexte, le Conseil fédéral a davantage de chances d'aboutir dans ses négociations avec l'UE. Il ne reste plus qu'à espérer que la gauche, les Verts et les syndicats suisses se souviendront que ce qui est ici en jeu, ce ne sont pas seulement des «bilatérales» bien utiles à la place économique suisse, mais aussi le principe de la libre-circulation et, avec lui, la solidarité avec les migrant-e-s. (Bu)

ACCORDS DUBLIN

Une année de résistance

Le 8 mars 2015, le Collectif R a ouvert un refuge dans l'Église St-Laurent à Lausanne, pour protéger des réfugié-e-s menacé-e-s de renvoi vers les pays voisins de la Suisse, et pour dénoncer les accords Dublin.

Malgré le large soutien de la population – près de 3000 personnes ont signé le manifeste

EN BREF



du Collectif R qui demande au gouvernement vaudois de tout mettre en œuvre pour que la Suisse applique la clause de souveraineté en suspendant l'automatisme des renvois Dublin – les autorités vaudoises restent de marbre et continuent d'exécuter les renvois.

Depuis septembre 2015, alors que les médias relaient les drames humains qui se jouent aux frontières de l'Europe, le SEM accélère les renvois, prenant appui sur les accords Dublin pour refuser d'examiner les demandes d'asile des réfugié-e-s qui ont transité par un autre pays européen avant d'arriver en Suisse.

Il ne faudrait pourtant qu'un peu de courage politique et de bon sens pour décréter un moratoire sur les accords Dublin, qui sont de toute façon dépassés. Le Collectif R continue à interpeller les autorités vaudoises pour qu'elles prennent leurs responsabilités dans ce dossier.

Après avoir occupé l'Université de Lausanne pendant une semaine en novembre, le collectif R maintient ses actions pour dénoncer la situation faite aux réfugié-e-s. Une course contre Dublin a été organisée dans les rues de Lausanne le 30 janvier, et le 6 février les militant-e-s ont accroché une gigantesque banderole sur la cathédrale de Lausanne: «Stop aux renvois des réfugiés Dublin».

Le collectif continue à occuper l'Église St-Laurent et à cacher des réfugié-e-s. En une année, plus de 25 personnes ont ainsi obtenu le droit de faire examiner leur demande d'asile par le SEM, et une septantaine d'autres sont sous la protection du collectif.

Ces actions de désobéissance et d'occupation de l'espace public continueront tant qu'il le faudra.

Pauline Milani

Plus d'infos : www.desobeissons.ch

LES CHOSES AVANCENT À TRÈS PETITS PAS

Plan de relocalisation de l'UE

Au 4 février 2016, la Commission européenne indiquait que sur les 160000 personnes prévues par le plan de relocalisation de l'Union européenne pour une relocalisation depuis la Grèce et l'Italie, 481 avaient été relocalisées: 279 depuis l'Italie et 202 depuis la Grèce. Et que seules 4522 nouvelles places d'accueil dans 17 pays avaient été créées. Pour rappel, seules les personnes réfugiées de Syrie, Érythrée et Irak peuvent bénéficier de ces mesures. En effet, la relocalisation ne concerne que les nationalités dont le taux de protection internationale accordé en première instance par les pays de l'UE est supérieur à 75%.

Toujours selon les chiffres de la Commission européenne, aucune personne «relocalisée» n'avait encore franchi les frontières helvétiques au moment d'achever la rédaction de ce bulletin. Pour rappel, le 18 septembre 2015, le Conseil fédéral annonçait de répartition des réfugiés mis sur pied par l'Union européenne en accueillant 1500 depuis la Grèce ou l'Italie. Une générosité qui relève avant tout du calcul d'épicière. En effet, ces 1500 personnes seront déduites du

contingent de 3000 réfugié-e-s réinstallé-e-s depuis les pays limitrophes de la Syrie, dont l'accueil avait été annoncé le 6 mars dernier par Madame Simonetta Sommaruga. Et elles devront, pour être relocalisées, avoir au préalable été enregistrées par l'Italie et la Grèce, entendez dans les hotspots. Une façon de mettre la pression sur les réfugié-e-s et les pays en question, à qui il est reproché de ne pas correctement s'affranchir de cet enregistrement.

Au final, les 3000 réfugié-e-s censé-e-s arriver en Suisse de façon facilitée le seront selon trois modalités:

1500 personnes (annonces du 18 septembre 2015) seront relocalisées;

1019 personnes (au lieu des 2000 initialement annoncées en mars 2015) pourront bénéficier d'une réinstallation depuis les camps de réfugiés du Liban, de Jordanie ou de Turquie et obtiendront en Suisse un statut de réfugié. Jusqu'au 28 février 2016, 387 personnes sont arrivées en Suisse par ce biais;

IMPRESSUM

**BULLETIN
SOLIDARITÉ SANS FRONTIÈRES**
Paraît 4 fois par an

Tirage de cette édition :
2800 allemand / 600 français
Affirmés par la REMP/FRP :
2700 allemand / 506 français

Composition/Graphisme :
Simone Kaspar de Pont, Genève
Impression et expédition :
selva caro druck ag, Flims Waldhaus
Rédaction : Heiner Busch (Bu),
Amanda Ioset (io), Maria Winker (Wi),
Maria Furer (Fu), Elise Shubs (Sh),
Géraldine Theumann (Th), Gisela Grimm
Traductions : Olivier von Allmen, Marianne Benteli, Maria Senn, Sylvie Colbois (médiatrice) et Alain Perrinjaquet (médiatrice).
Lectorat : Sosf
Photos : Yassin Zine (Calais),
Solidarity with Idomeni (Idomeni)

Délai rédactionnel pour le prochain numéro : le 12 avril 2016
Nous nous réservons le droit d'abrèger le courrier des lecteurs

Cotisation 2016 abo inclus :
salariés 70.- / couples 100.- /
non-salariés 30.- / organisations 120.-
abonnement : individuel 30.- /
organisations 50.-

Éditrice :
Solidarité sans frontières,
Schwanengasse 9, 3011 Berne
(regroupement CAS/MODS)
Tél. 031 311 07 70
sekretariat@sosf.ch
www.sosf.ch
CP 30-13574-6

ANNONCE

ClimatePartner^o
wir drucken klimaneutral

für den wald.

umweltbewusster druck und klimaschutz ist uns ein anliegen.
ihr produkt wird bei uns klimaneutral gedruckt und
auf wunsch mit dem label von climatepartner versehen.
so engagieren auch sie sich für nachhaltigkeit und klimaschutz.

selva caro druck
die kleine druckerei inmitten der natur

rudi dadens 6 7018 flims t 081 911 22 55 mail@selvacaro.ch www.selvacaro.ch



500 personnes (au lieu des 1000 initialement annoncées en mars 2015) pourront demander un visa humanitaire pour rejoindre leur famille (nucléaire) déjà en Suisse et obtiendront à leur arrivée une admission provisoire. En septembre 2015, 84 personnes avaient reçu un tel visa humanitaire. Nous n'avons pour l'instant pas accès à des chiffres plus actuels.

Luma Pillet et Sophie Malka

Cet article est repris du bulletin *Vivre Ensemble* (décembre 2015) et actualisé par nos soins.

FREIPLATZAKTION ET AUGENAUFG

Anniversaires à chiffres ronds

C'est bien que vous existiez, mais bien dommage que nous ayons encore besoin de vous. L'an dernier, la Freiplatzaktion de Zurich a fêté son trentième anniversaire et augenauf son vingtième. Meilleurs vœux en retard. Les anniversaires à chiffres ronds d'organisations de défense des droits humains ne sont cependant malheureusement pas toujours réjouissants. Certes, ils montrent que ces petites organisations et les personnes qui en font partie ont une volonté de fer de continuer à défendre les droits fondamentaux et les droits humains et à opposer à un environnement politique devenant toujours plus difficile – souvent en grinçant des dents ou parfois avec enthousiasme –, simplement

«quelque chose d'autre». C'est là une bonne raison de fêter.

Les livres très intéressants que les deux organisations ont publiés à l'occasion de leur jubilé respectif documentent cependant surtout l'autre aspect, à savoir le fait que malgré certains succès, il n'ait pas été possible de mettre fin aux atteintes systématiques aux droits fondamentaux dans ce pays.

augenauf en fait la démonstration dans tous ses domaines d'activité : développement de la pratique d'expulsion, atteintes croissantes du droit des migrant-e-s et requérant-e-s d'asile au mariage et à la vie de famille, hébergement et conditions de vie des requérant-e-s d'asile, procédés policiers à l'égard des personnes exclues (contrôles, périmètres interdits, renvois) et répression lors des manifestations. Celui qui veut savoir ce qui a été fait dans ce contexte ces dernières années en trouvera un bon aperçu dans ce livre. Les nombreux épisodes proviennent en grande partie du Bulletin d'augenauf et passent ainsi en revue le travail des trois groupes (Zurich, Bâle et Berne).

Freiplatzaktion ne se contente pas d'exposer à quel point la loi sur l'asile entrée en vigueur en 1981 a subi constamment des durcissements. Elle montre aussi comment cette évolution juridique a modifié sa propre organisation. Face à la lutte politique contre les durcissements de la loi, la consultation juridique a passé toujours plus au premier rang. Les marges de manœuvre en constante diminution ont nécessité une professionnalisation ; il a fallu de plus en plus lutter sur le plan juridique pour exploiter le peu qu'il en reste. «Remettre en mouvement le travail d'expert!», est ainsi l'exigence que Freiplatzaktion se pose à elle-même. (Bu)

Augenauf: dem einfach etwas entgegensetzen. 20 Jahre Menschenrechtsarbeit in einem selbstgefälligen Land, Zurich/Berne/Bâle 2015, 260 p., Fr. 20.- (prix de solidarité Fr. 25.-)
<http://bit.ly/1QgAKCv>

Freiplatzaktion Zürich: Die Welt ist unser Boot. 30 Jahre Freiplatzaktion Zürich. Zur Geschichte der Asylbewegung und der schweizerischen Migrationspolitik 1985-2015, Zurich 2015, 120 p., Fr. 30.- (prix de solidarité Fr. 40.-)
<http://bit.ly/1oDcC0x>





« Le principal : accepter la complexité »

Matthias, Sonja et Balz s'engagent au quotidien pour soutenir les personnes en situation de détresse.

« À cause de la politique migratoire et d'asile suisse, les gens sont pris au piège : ils sont confrontés à des obstacles pour toutes les petites choses de la vie quotidienne ». C'est ainsi que Balz Oertli résume le contexte dans lequel évoluent les personnes qui viennent chercher un soutien auprès du Solidaritätsnetz (réseau de solidarité) de Berne. Avec ces deux collègues Matthias Rysler et Sonja Troicher, ils viennent en aide aux personnes en détresse qui n'ont pas de statut réglé, c'est-à-dire des requérant-e-s d'asile, des personnes admises à titre provisoire, ou encore des personnes sans statut légal.

Au quotidien, il s'agit pour eux de développer – avec les personnes concernées – des stratégies qui leur permettent de rester en Suisse et d'améliorer leur situation. Matthias nous explique que « les personnes sont confrontées à différents types de problèmes, d'ordre individuel ou structurel. La première chose à faire est donc d'identifier le problème, puis de chercher dans la palette

« On considère que ça fait partie de notre travail de les écouter, de les reconforter, de leur remonter le moral. »

des mesures possibles celles qui peuvent nous aider à le résoudre ». Parfois, il s'agit d'une difficulté très concrète et les activistes peuvent intervenir rapidement. Mais en général, les personnes ne viennent les voir que lorsqu'elles se trouvent déjà dans une situation de détresse dont il n'est pas évident de sortir. « Souvent, les gens qui viennent sont désespérés à cause de toutes les pressions légales et administratives qu'ils subissent. Dans de telles situations, on considère que ça fait partie de notre travail de les écouter, de les reconforter, de leur remonter le moral », confie Sonja.

La plupart du temps, la situation de détresse n'est pas uniquement causée par l'absence de statut de séjour, mais également par la difficulté d'accès aux soins ou l'encadrement des enfants par exemple. À l'image de cette famille qui allait être renvoyée et dont la mère était gravement malade. « Elle refusait de se faire opérer, car elle avait peur que le reste de la famille soit renvoyé pendant son séjour à l'hôpital. D'un autre côté, la famille vivait dans un très grand centre d'hébergement : un environnement dans lequel les enfants n'arrivaient pas à surmonter leurs traumatismes », raconte Sonja. Dans ce cas, Solidaritätsnetz est intervenu en demandant à un médecin de faire un rapport sur la santé des enfants. Grâce à ce rapport, la famille a été admise provisoirement. Mais pour Matthias, à ce stade, « c'est encore loin d'être fini ! Nous les aidons encore à trouver un logement, à payer la caution, nous nous assurons que la communication se fait bien entre la

famille, le médecin et l'assistance sociale. Bref : nous voulons être sûrs que la famille ne se retrouvera pas dans la situation initiale après quelques mois. »

Les trois activistes ne comptent pas leurs heures. Ils s'engagent à fond, également pendant leur temps libre. Pour Balz, cela va de soi. « Le principal, c'est d'accepter la complexité. La complexité de la vie des autres, mais aussi la complexité qui s'installe dans notre vie à nous en travaillant avec d'autres êtres humains. » Un bel exemple de solidarité vécue jusqu'au bout. (io)

Le Solidaritätsnetz accompagne des dizaines de personnes en situation de détresse. Mais le réseau est malheureusement insuffisamment financé. Pour l'aider à poursuivre son travail solidaire, vous pouvez devenir membre ou faire un don sur : www.sans-papiers-be.ch

AGENDA

Marche de Pâques

Lundi 28 mars 2016 à 13h à Berne

Sujet: Désarmé pour la paix – accueillir les réfugiés

Plus d'informations : www.marchedepaques.ch

SOSF – Assemblée générale

Vendredi 29 avril 2016

Haus der Begegnung
Mittelstrasse 6a, 3012 Bern
18h15: Partie statutaire
19h15: Discussion ouverte

Course contre le racisme

Samedi 21 mai 2016 à Neuchâtel

Organisée par SOSF, Unia Migrants Neuchâtel, Droit de Rester Neuchâtel et Maloka
Plus d'informations : www.sosf.ch